

espèce de titres de propriétés comme: contrats d'acquisition, hypothèques, contrats de ferme et toutes sortes de traités, etc., et dans ce nombre les livres, les papiers et documents nécessaires pour l'établissement des comptes et en général tous les documents, ayant une importance pour déterminer les droits de propriété des citoyens latviens, évacués des limites de la Latvie en Russie pendant la guerre mondiale de 1914-1917 pour autant que ces documents se trouvent ou se trouveront de fait en la possession d'institutions russes gouvernementales ou publiques.

Au cas où ces documents ne seraient pas restitués dans le délai de deux ans, à compter du jour de la ratification du présent Traité, ils seraient considérés comme perdus.

4° La Russie s'engage à extraire des archives de ses administrations centrales et locales ceux des documents qui ont un rapport direct avec les provinces faisant partie de la Latvie.

Art. 12. — 1° Le Gouvernement russe restitue à la Latvie tous les biens évacués en Russie pendant la guerre mondiale de 1914-1917 et appartenant à des administrations religieuses, civiles, de bienfaisance, d'instruction, ainsi que les cloches et les objets de culte des églises et des couvents de tous les cultes, dans la mesure où les objets désignés se trouvent ou se trouveraient de fait en la possession des administrations gouvernementales et publiques de Russie.

2° Le Gouvernement russe restitue à la Latvie les valeurs évacuées en Russie après le 1^{er} août 1914 et qui avaient été placées en dépôt ou appartenaient aux institutions de commerce, de crédit, tels que: banques, sociétés de crédit mutuel, caisses d'épargne et institutions hypothécaires, caisses publiques des villes et monts de piété qui fonctionaient dans les limites de la Latvie, à l'exclusion de l'or, des pierres précieuses et des billets de banque, pour autant que ces valeurs se trouvent ou se trouveront de fait en la possession des institutions gouvernementales ou publiques de Russie.

3° En ce qui concerne le paiement des fonds d'Etat russes, garantis par le Gouvernement et qui sont en circu-